

Colette CARISSE [1926-2008]

Sociologue, retraitée du département de sociologie
de l'Université de Montréal

(1966)

“Accommodation conjugale
et réseau social des mariages
bi-ethniques au Canada.”

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Colette CARISSE

“Accommodation conjugale et réseau social des mariages bi-ethniques au Canada.”

Un article publié dans la *Revue française de sociologie*, vol. 7, no 4,
1996, pp. 472-484.



Police de caractères utilisés : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 25 mars 2020 à Chicoutimi, Québec.



Colette CARISSE [1926-2008]

Sociologue, retraitée du département de sociologie
de l'Université de Montréal

“Accommodation conjugale et réseau social
des mariages bi-ethniques au Canada.”



Un article publié dans la *Revue française de sociologie*, vol. 7, no 4,
1966, pp. 472-484.

“Accommodation conjugale et réseau social
des mariages bi-ethniques au Canada.”

Table des matières

[Abstract / Resumen / Zusammenfassung](#)

[Introduction](#) [472]

[Accommodation conjugale](#) [476]

[Accommodation conjugale dans les relations intra- extra-familiales](#)
[479]

[Langue dominante et choix des amis](#) [480]

[Langue dominante et liens avec la parenté](#) [482]

[Conclusion](#) [483]

[Références bibliographiques](#) [484]

Abstract

[Retour à la table des matières](#)

Colette Carisse : Conjugal accommodation and social network in bi-ethnic marriage in Canada. The author uses the cultural difference existing between husbands and wives of different ethnical origins (french-canadians ; english-canadians) in order to study conjugal accommodation. This accommodation is reduced to three forms : the husband wins, there is a compromise, or the wife wins. The husband or wife wins when, in a given behaviour, they refer to their own culture, with little or no concession to the other's. The study bears specifically on the relation between the accommodation in inter-family relations (measured by the language used) and the accommodation in the composition of the social network (measured by the ethnical origin of family and friends). The author comes to the conclusion that the liberty to choose members of a social network favors a compromise situation where neither husband nor wife wins. One can make the hypothesis that this compromise relieves a highly conflictual family situation, and that generally speaking, freely chosen contacts with members of a social network can serve as an affective support reserved all too often in contemporary sociology to the family unit.

Resumen

Colette Carisse : Acomodación conyugal y red social de los casamientos bi-étnicos en Canada. Aprovecha el autor la diferencia cultural que existe entre cónyuges de etnia diferente (canadienses-franceses ; canadienses-ingleses) para estudiar el acomodamiento conyugal. Se reduce este a tres formas : prevalece el marido, o hay compromiso, o Neva ventaja la mujer. Prevalece uno de los cónyuges si, en tal comportamiento dado, se refiere a su cultura propia con pocas o ningunas concesiones a la de su cónyuge. Se refiere específicamente el estudio a la relación entre la acomodación en el sistema de relaciones dentro de la familia (que se miden por el idioma utilizado) y la acomodación en la composición de la red social (medida por el origen étnico de los amigos y parientes). Concluye el autor que la libertad de

elegir a los miembros de la red social favorece una situación de compromiso en el que no prevalece ninguno de los dos cónyuges. Se puede formular la hipótesis que tal utilización del compromiso permite aliviar una situación intra-familiar fuertemente conflictual, y que, generalmente, los lazos que se escogen libremente con los miembros de la red social pueden formar un soporte afectivo que se reserva demasiado y casi exclusivamente a la unidad familiar en la sociología contemporánea.

Zusammenfassung

[Retour à la table des matières](#)

Colette Carisse : Anpassung in der Ehe und soziale Beziehungen der Ehepartner bei doppelethnischer Heirat in Canada.

Der kulturelle Unterschied zwischen « english- » und « französisch- » Kanadiern macht eine Analyse der Anpassung in der Ehe möglich. Es werden drei Anpassungstypen unterschieden : entweder hat der Mann bzw. die Frau die Oberhand gewonnen oder es entsteht eine Kompromisslage. Ein Ehepartner ist insofern überlegen, als er sich in einem bestimmten Verhalten auf seine eigene Kultur ohne Rücksicht auf die seines Partners bezieht. Das eigentliche Ziel dieser Arbeit besteht darin, das Verhältnis zwischen der (nach der angewandten Sprache gemessenen) Anpassung im System der binnenfamiliären Beziehungen und der (nach der ethnischen Herkunft der Freunde und Verwandten gemessenen) Anpassung in der Zusammenstellung der sozialen Beziehungen zu studieren — Der Verfasser stellt fest, dass die Möglichkeit, die verschiedenen Partner der sozialen Beziehungen frei zu wählen, eine Kompromisslage begünstigt, in welcher keiner der Ehepartner die Oberhand hat. So gelangt er zur Hypothese, dass diese Art Kompromiss zur Entspannung höchst konfliktreicher Familienlagen beitragen kann und dass, allgemeiner gesehen, frei auserwählte und gepflegte soziale Beziehungen der affektiven Grundlage dienlich sein können, deren Funktion von der zeitgenössischen Soziologie zu ausschliesslich der Familieneinheit zugeschrieben wird.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[472]

Colette CARISSE [1926-2008]

Sociologue, retraitée du département de sociologie
de l'Université de Montréal

“Accommodation conjugale et réseau social des mariages bi-ethniques au Canada.”

Un article publié dans la *Revue française de sociologie*, vol. 7, no 4, 1996, pp. 472-484.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Récemment, le professeur Parsons admettait avoir été responsable, plus que tout autre, de la diffusion du concept de « famille nucléaire *isolée* (Parsons, 1965) * . Il nuance sa position en affirmant que la famille nucléaire reste, dans les sociétés industrielles, une unité *isolable* résidentiellement et économiquement, isolable aussi quant à la composition de ses membres et quant aux fonctions de base qu'elle remplit pour le système social global, à savoir la socialisation et le support affectif ¹.

Si on admet que la famille nucléaire est isolable mais non isolée, nous nous trouvons devant l'obligation de repenser théoriquement et méthodologiquement le problème des relations entre l'unité familiale nucléaire et l'ensemble des interrelations qui entourent la famille comme un réseau intermédiaire ; il faut redécouvrir la nature, l'étendue et les fonctions de ce réseau social. Des recherches récentes ont démontré, entre autres, une association entre l'organisation du réseau

* Voir la liste des ouvrages cités en fin d'article.

¹ Ce travail a été préparé avec la collaboration de M^{lle} Madeleine Trottier, assistante de recherche, Université de Montréal.

social et l'organisation du système conjugal (Bott, 1957), ou encore l'existence d'un système d'entraide reliant la famille nucléaire et soit le voisinage (Michel, 1959) soit une parenté redéfinie sur une base nouvelle (Litvak, 1960). De plus, nommément dans les études sur la famille en situation de crise, on souhaite que le chercheur tienne davantage compte des systèmes extra-familiaux et du milieu communautaire (Hill, 1964) ; devant la nécessité de pourvoir aux besoins d'une population de plus en plus importante de personnes âgées on s'interroge sur la nature des liens qui unissent ou séparent les générations d'enfants adultes et de leurs parents (Shanas et Streib, eds, 1965).

La présente recherche se situe dans la problématique générale des liens entre famille et réseau social. Plus particulièrement, l'étude porte, d'une part, sur l'unité conjugale et, d'autre part, sur la composition du réseau social défini limitativement par les parents et les amis. L'hypothèse de travail est la suivante : les liens de l'unité conjugale avec les membres du réseau social sont le prolongement du système d'interaction intra-familial.

[473]

Le système d'interaction pourrait difficilement, dans une seule recherche, être envisagé dans son ensemble. L'analyse est centrée sur un secteur spécifique du système d'interaction, à savoir les types d'accommodation ou *modus vivendi* résultant du processus d'ajustement à une différence culturelle. Les interrelations des conjoints sont donc envisagées sous leur aspect conflictuel. Cette option se défend si on accepte la position de J. Sirjamaki (1948), à savoir que *the family is preeminently an association based on antagonistic co-operation*.

Accommodation postule différence. Les différences entre conjoints sont nombreuses : différence de sexe, naturellement, différence de personnalité, d'aspirations, de valeurs, parfois de religion ou de classe sociale. Dans une société où le bonheur individuel est une valeur absolue, la recherche de ce bonheur dans les relations personnelles et par la vie familiale postule de nombreux comportements où l'accommodation est nécessaire pour la poursuite de la vie en commun. La présente analyse de l'accommodation conjugale est centrée sur une différence facilement identifiable et mesurable puisqu'il s'agit de couples bi-ethniques : l'un des conjoints est canadien-français et l'autre

canadien-anglais. On conçoit alors que la nécessité d'ajustement sera grande, d'autant plus que la langue maternelle des conjoints est différente. Les conjoints sont des partenaires sociaux et les activités familiales sont souvent communes aux deux. Dans de nombreuses activités entreprises en commun, les couples bi-ethniques doivent choisir entre deux sous-systèmes culturels et normatifs : anglais ou français. En effet, la norme générale est l'ethnocentrisme et la différence ethnique entre conjoints peut être considérée comme *divise* (Bernard, 1964) en ce qu'elle suscite des choix qui sont conflictuels. En effet, choisir d'agir selon la culture anglaise, dans une situation précise, peut vouloir dire renier la culture française et, à ce jeu, si un conjoint l'emporte, l'autre cède. Il faut souligner qu'il s'agit d'un choix non institutionnalisé². Il n'y a pas de façon normale de résoudre le conflit car le mariage bi-ethnique est lui-même une situation de déviation en regard de la forte prédominance de l'endogamie ethnique, tant dans le groupe français que dans le groupe anglais et similairement pour les hommes et pour les femmes. Les résultats présentés ici se rapportent à l'accommodation des conjoints, l'influence de l'ethnie étant contrôlée par la structure même de l'échantillon. En effet, les sujets étudiés se répartissent également selon leur appartenance ethnique [474] de sorte que nous avons un même nombre de couples composés d'un homme anglais et d'une femme française (Ha Ff) et de couples où le mari est français et l'épouse anglaise (Hf Fa). Cette distribution des cas étudiés selon le type de couple correspond d'ailleurs à la distribution observée

² Tous les comportements du couple bi-ethnique ne sont pas conflictuels car certaines normes sont supra-ethniques ou canadiennes, voire nord-américaines. Ainsi, il est intéressant de noter que la division de l'autorité entre le mari et la femme correspond exactement, chez ces couples bi-ethniques, au modèle décrit par Blood et Wolfe dans leur étude de la famille américaine de Détroit (1960). En effet, nous trouvons des secteurs où l'autorité de l'homme prédomine, des secteurs où l'autorité de la femme prédomine et des secteurs communs. Dans l'ensemble, les couples sont plutôt égalitaires, sans différence aucune selon le type du couple (homme anglais ou homme français). Si on conçoit la distribution de l'autorité comme une accommodation conjugale « institutionnalisée », on devra admettre que ce *pattern* diffère radicalement de l'accommodation « non institutionnalisée » décrite dans cet article. Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé de relation significative entre la distribution de l'autorité et les choix culturels des conjoints, i.e. ce n'est pas la culture du conjoint qui a le plus d'autorité qui est prédominante. L'explication théorique de cette observation reste une question ouverte à la spéculation.

pour l'ensemble des mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais dans la ville de Montréal ³. Cette remarque nous amène à faire quelques observations préliminaires sur la situation des deux groupes culturels dans la société canadienne et sur les caractéristiques socioculturelles des couples bi-ethniques en regard de la population générale

Dans l'ensemble du Canada, l'élément anglais est démographiquement plus important que l'élément français ; en 1961, 43,8% des Canadiens sont d'origine anglo-saxonne contre 30,3% d'origine française. Par contre, la population française est concentrée dans un Québec traditionnellement de culture française ; en 1961, 80,6% des Québécois et 66,6% des Montréalais sont canadiens-français. Ici il faut toutefois apporter des nuances : au Québec, province canadienne, c'est la minorité anglo-saxonne qui contrôle l'industrie et la finance. Dans la ville de Montréal, située dans la province de Québec mais métropole canadienne, nous avons affaire à deux cultures dominantes selon, toutefois, des points de vue différents. L'accommodation conjugale qui favoriserait un conjoint aux dépens de l'autre, ne recouvre donc pas un processus déguisé d'assimilation d'une minorité (dirait-on alors qu'elle est française ou anglaise ?) par une majorité. En fait les forces sont en équilibre. En analysant les résultats de notre recherche selon l'appartenance ethnique des répondants, nous sommes arrivées à la conclusion que la culture du conjoint français domine dans les structures communautaires (habitat, parenté, culte, école, amis) à base de relations primaires, assises traditionnelles de la culture des Canadiens français. La culture des conjoints anglais prédomine lorsqu'il s'agit de choisir les moyens de communications (revues, journaux, télévision) et les associations formelles, éléments déterminants dans une société technologique ⁴.

³ L'expression couple bi-ethnique, dans la suite de cet exposé, se réfère à ce type de mariage.

⁴ Il faut signaler ici que le présent travail est basé sur une analyse d'un matériel recueilli pour mesurer les orientations culturelles de couples bi-ethniques. Il s'agissait donc d'accommodation dans les relations interethniques. Dans l'étude originale, la variable indépendante est l'ethnie, le sexe étant la variable contrôle. Comme les sujets interrogés étaient des couples, il a été possible d'utiliser le sexe comme variable principale, l'ethnie des conjoints servant alors de variable contrôle.

La position différenciée des deux groupes ethniques dans la société globale nous amène à nous demander si les individus qui épousent quelqu'un d'un autre groupe ethnique ne proviennent pas de classes sociales différentes selon qu'ils sont anglais ou français. En terme plus technique, observe-t-on un phénomène d'hypogamie ou d'hypergamie entre les deux groupes ? La réponse est précise : les mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais sont fortement endogames ; on franchit la barrière ethnique mais non la barrière culturelle que constitue la classe sociale, ni, d'ailleurs, la barrière religieuse puisque la majorité des conjoints sont de religion identique, c'est-à-dire catholique.

Si l'on compare les couples étudiés à l'ensemble de la population, on peut [475] dire que leur statut socio-économique est en moyenne généralement plus élevé. Pour ce qui est de l'occupation du mari, les petits fonctionnaires et les employés sont largement surreprésentés dans l'échantillon où ils se trouvent dans une proportion de 32% comparativement à 11% à Montréal. Les ouvriers spécialisés sont aussi un peu plus nombreux proportionnellement dans l'échantillon, soit 31% contre 26% dans la zone métropolitaine. Par ailleurs, les ouvriers semi-spécialisés ne représentent qu'une faible partie de l'échantillon, soit 10% contre 34% dans la population globale. La distribution est représentative aux deux extrémités de l'échelle d'occupation ; l'échantillon comprend 20% de membres des professions libérales et de cadres administratifs et 6% de manœuvres. En terme d'occupation, l'échantillon représente donc une surreprésentation de la classe moyenne. On constate de même que le niveau d'instruction et de revenu est plus élevé dans l'échantillon comparativement à l'ensemble de la population montréalaise.

Ces différences entre l'échantillon et la population totale sont valables tout autant pour les répondants français et la sous-population française que pour les répondants anglais et la sous-population anglaise. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'il n'y a pas de différence significative de statut entre les couples où le mari est français et les couples où le mari est anglais, quel que soit le critère de comparaison utilisé : éducation, revenu, occupation ou un indice combinant ces trois indicateurs. Cette identité dans le statut présente confirme le phénomène d'endogamie (même statut d'origine entre conjoints) signalé précédemment.

Nos données ont été recueillies auprès de 115 couples bi-ethniques mariés en 1951 dans la ville de Montréal et habitant présentement la métropole : les conjoints ont été interrogés séparément et en même temps par deux interviewers bilingues. L'ethnie des conjoints avait été préalablement établie à partir de l'enregistrement civil des mariages pour l'ensemble de la ville de Montréal en 1951. Ce nombre représente tous les couples qui, sur un total de 549 couples bi-ethniques (268 HfFa et 281 HaFf), ont pu être retracés dans la ville de Montréal après quatorze années et ont consenti tous les deux à être interrogés.

En interrogeant les individus sur leur comportement dans des situations où un choix culturel s'impose, nous avons mesuré les options des individus face aux deux orientations culturelles qui leur sont accessibles et nous avons comparé les options du mari et de l'épouse afin de voir quel type d'accommodation conjugal a été adopté. Les couples étudiés en 1965 ayant uniformément quatorze années de mariage, l'accommodation conjugale que nous avons mesurée peut être envisagée comme le résultat d'une série d'ajustements ou de choix successifs ⁵.

Dans cet exposé, les données seront présentées en deux temps. Une [476] première partie décrira les mesures utilisées et discutera de l'accommodation conjugale en général, à savoir : a) l'accommodation dans le système d'interaction intra-familial, représentée par la langue dominante ou langue utilisée par chacun des époux dans les interrelations avec le conjoint, les garçons et les filles, b) l'accommodation dans les relations avec le réseau social soit les amis reçus à la maison et les relations avec la parenté. Pour avoir une vue d'ensemble sur l'accommodation conjugale, nous avons ajouté les résultats dans d'autres secteurs de comportement pour lesquels nous disposons de données, à savoir : c) les quartiers résidentiels habités

⁵ Nous n'avons pas recherché les couples séparés ou divorcés : nous avons donc éliminé les couples pour qui les efforts d'ajustement aux différences — ethniques et/ou autres — auraient été trop grands et où l'accommodation aurait été impossible. Cette option (nécessaire à cause de la limitation de nos ressources) n'affecte pas la validité des résultats, mais élimine une des catégories de la dimension accommodation, à savoir l'échec ou l'absence d'accommodation.

depuis le mariage⁶, le choix des programmes de télévision et des journaux. Une deuxième partie, selon la problématique déjà énoncée, comparera les modes d'accommodation relatifs aux relations intra-familiales d'une part et au réseau social d'autre part (*a* et *b* ci-dessus).

Accommodation conjugale

[Retour à la table des matières](#)

Le matériel de recherche a été codifié et analysé de façon à obtenir les résultats par individus (regroupés selon l'ethnie et selon le sexe des répondants) et par couples (regroupés selon le type de couple).

Le comportement des individus interrogés a été mesuré et catégorisé selon les choix culturels implicites dans une série d'options considérées comme indicateurs d'orientation culturelle. Chacun des comportements individuels (énumérés précédemment) peut être catégorisé sur une échelle comportant deux pôles : comportement selon la culture du répondant et comportement selon la culture du conjoint. Ainsi, si un conjoint anglais ne lit que des journaux anglais, son comportement est totalement orienté vers sa culture propre ; il en est de même s'il ne voit que sa parenté anglaise, ne reçoit que des amis anglais, habite un quartier anglais, ne regarde que la télévision de langue anglaise et n'utilise que la langue anglaise à la maison. Une telle situation globale, si elle représente une possibilité théorique, est impensable concrètement surtout si on juxtapose les aspirations culturelles du conjoint français qui voudra, lui aussi, agir selon sa culture propre. Une accommodation est donc nécessaire et elle est mesurable par l'analyse dyadique où l'unité de mesure devient le comportement comparé des deux conjoints.

Au niveau de la mesure individuelle de l'orientation culturelle trois catégories nominales ont été retenues dans la présente analyse : 1) la culture du répondant domine, 2) le biculturalisme où l'individu fonctionne simultanément dans les deux cultures — v. g. parle l'anglais et le français à la maison, mentionne des amis français et des amis

⁶ La ville de Montréal présente une distribution écologique des différentes ethnies qui est très caractérisée. La prédominance ethnique des quartiers habités par les conjoints a été établie à partir des données du recensement.

anglais, des parents anglais et des parents français, etc., 3) la culture du conjoint domine. L'analyse dyadique des comportements individuels offre donc neuf combinaisons ou possibilités d'accommodation (cf. le schéma reproduit ci-contre).

[477]

Orientations culturelles comparées.

		ÉPOUSE		
		CULTURE DU CONJOINT	BICULTURALISME	CULTURE DU RÉPONDANT
MARI	Culture du répondant	5	4	3
	Biculturalisme	4	3	2
	Culture du conjoint	3	2	1

Les neuf combinaisons peuvent être ramenées à une échelle ordinale de cinq catégories pondérées de 5 à 1 selon que :

- le mari l'emporte totalement 5
- le mari l'emporte relativement 4
- les deux conjoints cèdent ou l'emportent également 3
- l'épouse l'emporte relativement 2
- l'épouse l'emporte totalement 1

Une échelle nominale est utilisée pour la présentation des résultats sur l'accommodation : l'homme l'emporte (5 et 4) compromis (3), la femme l'emporte (2 et 1).

La lecture des données sur l'accommodation conjugale selon les différents secteurs de comportement (*Tableau I*) incite à deux

remarques 1) la prédominance masculine dans le bilan des gains et pertes et 2) l'absence relative de compromis.

1. On sait par la littérature sur le sujet que l'accommodation conjugale se fait le plus souvent au détriment de l'épouse (Bernard, 1964) ; ce fait est vérifié dans la présente recherche, mais l'avantage du mari n'est pas toujours aussi marqué qu'on aurait pu le prévoir. Dans aucun des comportements mesurés on ne trouve plus de 51% des maris qui sont gagnants au jeu de l'accommodation. Dans l'ensemble, 45% des hommes sont gagnants contre 27% des femmes ⁷.

Pour ce qui est de la langue dominante et des amis reçus à la maison la différence entre les gains masculins et les gains féminins est relativement faible (11%). Par contre, pour ce qui a trait à la vie sociale avec les parents, la prédominance est féminine et elle est marquée ⁸.

⁷ Plusieurs recherches récentes ont confirmé, dans différentes cultures, le fait que la distribution de l'autorité ou du pouvoir de décision à l'intérieur de la famille est reliée aux ressources comparatives des conjoints. Nous nous sommes demandé si, de la même manière, un statut personnel supérieur n'entraînerait pas un gain dans le processus d'accommodation conjugale. Toutefois, nous n'avons trouvé aucune relation entre la compétence relative des conjoints (âge, statut social d'origine et éducation) et la langue dominante, les liens sociaux avec la parenté de l'un ou l'autre des conjoints, ou l'ethnie des amis reçus à la maison.

⁸ L'auteur est conscient du fait que les comportements mesurés sont soumis simultanément à l'influence de deux variables, ethnie et sexe, dont il faut isoler les effets. L'analyse par khi carré multiple est ici applicable et nous présentons les différences imputables au sexe, à l'ethnie, ou à l'interaction de ces deux variables. *Khi carré multiple fondé sur le regroupement des mesures individuelles.*

Secteur de comportement	Différence entre fréquences théoriques et fréquences observées imputables à :			
	Sexe	Ethnie	Interaction	Somme des variations
	Ldl	ldl	ldl	3dl
Langue dominante	5,75 *	2,56	0,66	8,97 *
Vie sociale avec parenté	5,08*	6,34*	0,02	11,44*

[478]

TABLEAU I. — Distribution en pourcentage, des modes d'accommodation conjugale de couples bi-ethniques, selon différents comportements.

COMPORTEMENTS	ACCOMMODATION CONJUGALE			
	L'homme l'emporte	Compromis	La femme l'emporte	Nombre de cas [*]
Liens sociaux avec la parenté	26,1	28,7	45,2	115
Visites d'amis	38,8	34,4	26,7	90 (a)
secteur résidentiel	47,1	13,7	39,2	102 (d)
Télévision	47,2	16,7	36,1	103 (b)
Journaux	51,3	13,6	35,1	111 (c)
Langue dominante à la maison	44,3	21,7	33,9	115
Indice globale moyenne des rangs	45,2	27,0	27,3	115
	Amis +	Également	Parenté +	
Proportion des visites à la parenté et aux amis	36,5	27,8	35,7	115

* Les totaux ne sont pas toujours égaux à 115 ; certaines mesures n'ont pu être calculées parce qu'un des deux conjoints :

(a) n'a pu mentionner d'amis reçus à la maison ;

(b) ne regarde pas la télévision ou ne possède pas d'appareil ;

(c) ne lit pas de journaux ;

(d) ou bien parce que le couple a habité des secteurs résidentiels à prédominance ethnique autre qu'anglaise ou française.

Visites d'amis	5,32 *	0,25	0,15	5,72
----------------	--------	------	------	------

* P < .05.

En ce qui concerne la langue dominante et le choix des amis, seule la variable sexe est significative et les différences privilégient le sexe masculin ; pour ce qui est de la parenté, les variables ethnique et sexe sont significatives, le sexe féminin et l'ethnie française étant favorisés.

[479]

2. En aucun cas le compromis n'est dominant. On peut dire que dans tous les comportements décrits ici, l'accommodation culturelle se fait le plus souvent aux dépens d'un des conjoints. De plus, le compromis prend une dimension nouvelle si, plutôt que de décrire individuellement chacun des comportements, on considère la façon dont chacun des couples se comporte dans *l'ensemble* des sept indicateurs utilisés. Le compromis peut alors prendre deux formes : a) c'est l'accommodation habituelle du couple, *Le.*, adopté dans la majorité des comportements ou bien b) c'est un processus d'échange selon lequel un conjoint laisserait gagner son partenaire sur certains points afin de gagner lui-même dans d'autres secteurs de comportements. Au total, seulement 11% des couples trouvent leur *modus vivendi* dans le compromis généralisé à tous les comportements et 19% dans le marchandage qui représente un équilibre entre les secteurs où l'homme gagne et les secteurs où la femme gagne. Seulement 30% des couples offrent donc à l'observateur une partie nulle au jeu de l'accommodation.

Accommodation conjugale dans les relations intra- et extra-familiales

[Retour à la table des matières](#)

Nous tenterons maintenant de voir les liens qui existent entre l'accommodation des conjoints dans leurs relations à l'intérieur du cadre familial et dans leurs relations avec le réseau social. Rappelons que la perspective adoptée dans cette exploration est bien spécifique : à savoir la décision devant un choix conflictuel, la différence qui cause la situation de conflit étant l'ethnie. Dans cette perspective, nous nous sommes demandé si les amis appartiennent à l'ethnie du mari ou à celle de la femme, si la parenté du mari ou celle de la femme est privilégiée. Nous nous sommes limitées à des relations primaires de sociabilité sans explorer d'autres types d'interaction qui seraient certes intéressants pour une étude portant spécifiquement sur la composition du réseau social.

L'accommodation dans le choix des amis est indiquée par la proportion d'amis anglais et d'amis français : on avait demandé aux conjoints de nommer les cinq couples reçus le plus fréquemment à

domicile, en spécifiant l'ethnie de l'homme et l'ethnie de la femme. L'accommodation dans les liens sociaux avec la parenté a été établie à partir du nombre de parents de chacun des conjoints vus chaque semaine, chaque mois ou à l'occasion ; à partir de ces mêmes questions on a pu obtenir une mesure de l'intensité de la vie sociale. Comme une autre question portait sur le nombre d'amis vus chaque semaine, chaque mois ou à l'occasion, il est aussi possible de comparer l'intensité de la vie sociale avec les parents et avec les amis.

L'accommodation conjugale à l'intérieur du système familial est mesuré par la langue (anglais ou français) utilisée par les conjoints.

[480]

Langue dominante et choix des amis

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on compare en premier lieu l'accommodation des couples à l'égard d'une part, du choix d'une langue prioritaire dans les relations familiales et, d'autre part, du choix d'amis communs appartenant à l'une ou l'autre ethnie, il y a une association ⁹ entre les deux secteurs de comportement ; le conjoint qui l'emporte sur un plan a plus de chance de l'emporter sur l'autre. On retrouve donc une tendance à un même mode d'accommodation dans les relations intra- et extra-familiales.

⁹ P<0,01. 480

Tableau II. — Relation entre la langue dominante des conjoints et le choix des amis dans les modes d'accommodation de couples bi-ethniques.

LANGUE DOMINANTE	CHOIX DES AMIS			Total
	Le mari l'emporte	Compromis	L'épouse l'emporte	
Le mari l'emporte	25	10	3	38
Compromis	4	11	7	22
L'épouse l'emporte	6	10	14	30
Total	35	31	24	90

Khi carré = 24,51 P < .01.

Toutefois, cette première constatation demande à être nuancée. Si on étudie la composition du réseau social selon l'origine ethnique des amis, deux faits s'avèrent importants.

Le mode d'accommodation sous forme de compromis est plus fort quand il s'agit du choix des amis qu'il ne l'est dans l'interaction intra-familiale. En effet 34,4% des couples ont des amis qui se recrutent à peu près également parmi les deux groupes ethniques. Le compromis dans la situation d'interaction familiale comme celle qui est mesurée par la langue dominante se limite à 21,7% des couples (*Tableau 1*).

Trente pour cent des couples amis sont eux-mêmes des couples où les deux conjoints n'appartiennent pas au même groupe ethnique. Ce pourcentage est élevé si l'on considère que dans la ville de Montréal en 1951 le taux d'exogamie pour l'ensemble de la population est de 17%. Se lier d'amitié avec des couples inter-ethniques peut être interprété comme une forme de compromis qui consiste, pour les couples bi-ethniques, à éviter le choix conflictuel entre culture anglaise et culture française.

[481]

Une troisième constatation se rapporte à l'origine de l'amitié. Nous avons des données sur la composition du réseau d'amis selon que ceux-ci ont été connus avant ou après le mariage, et, lorsqu'ils ont été connus avant, s'ils étaient des amis de l'homme ou de la femme (*Tableau III*).

TABLEAU III.
Composition du réseau d'amis selon l'origine de l'amitié.

Origine de l'amitié	Mentionné par deux conjoints		Mentionné par un conjoint		Total
			Mari	Épouse	
Connu avant le mariage	105		69	69	243
de l'homme		26			
de la femme		23			
des deux		54			
Connu après le mariage	114		59	64	237
Total	219		128	133	480

Une recherche américaine a démontré une forte prédominance de l'influence masculine dans la composition du réseau d'amis. Les auteurs, A. Bâtes et N. Babchuk (1963) concluent en effet que *among friendships established before marriage by either the man or woman, those of the husband were more likely to survive marriage and become friendships of the married pair*. Dans cette même recherche, à près de trois contre une, les amitiés datent d'avant le mariage, ce qui renforce l'influence masculine dans la composition du réseau d'amis. Comparés à ces résultats, les couples bi-ethniques que nous avons étudiés montrent un équilibre remarquable dans le choix des amis entre l'influence masculine et l'influence féminine. D'abord, les amis se répartissent également entre amitiés prémaritales et post-maritales. Des amis connus avant le mariage, la moitié étaient amis de l'un et l'autre conjoints ; l'autre moitié se répartit également entre amis de l'homme et

amis de la femme ¹⁰. Selon ce point de vue il n'y a donc pas ici de prédominance de l'homme ou de la femme.

Ces trois observations conduisent à une même interprétation : la liberté qu'on a de choisir ses amis permet d'alléger la pression d'une situation conflictuelle entre conjoints en privilégiant davantage une situation de compromis qui dans la présente recherche prend trois formes : le couple [482] a des amis français et des amis anglais, les amis sont eux-mêmes des couples inter-ethniques et ils sont tout autant des amis du mari que de l'épouse.

Langue dominante et liens avec la parenté

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on compare en deuxième lieu l'accommodation de chacun des couples en ce qui concerne, d'une part, le choix d'une langue familiale et, d'autre part, les relations de sociabilité avec la parenté de l'époux et de l'épouse, il ne ressort aucune association, ni positive ni négative (*Tableau IV*).

¹⁰ La différence avec les résultats de la recherche américaine peut s'expliquer en partie du fait que les couples américains sont en moyenne mariés depuis moins longtemps que les couples que nous avons étudiés ; il est normal qu'en cours de route un couple perde quelques amis et en gagne d'autres. La disparité des résultats entre les deux recherches est trop forte toutefois pour que le nombre d'années de mariage l'explique seul, d'autant plus que les auteurs ont souligné la ténacité des amitiés pré-conjugales par le nombre important de personnes habitant au loin mais mentionnées quand même comme amis.

Tableau IV. — Relation entre la langue dominante des conjoints et les liens sociaux avec les membres de la parenté, selon les modes d'accommodation de couples bi-ethniques.

Langue dominante	Liens avec la parenté			
	Le mari l'emporte	Compromis	L'épouse l'emporte	Total
Le mari l'emporte	13	26	51	
Compromis	7	8	10	25
L'épouse l'emporte	12	12	15	39
Total	31	33	51	115

La vie sociale avec les membres de la parenté semble donc répondre à des impératifs qui lui sont propres et les mécanismes développés par les couples à l'intérieur du foyer ne s'appliquent pas aux relations avec les parents. Toutefois, si l'on compare la fréquence des contacts avec les membres de la parenté et avec les amis, on se rend compte que ce n'est là qu'une partie de la vérité. Deux faits sont à souligner.

Nous avons comparé l'intensité de la vie sociale avec les membres de la parenté et avec les amis (*Tableau 1*). Seulement une minorité des couples interrogés, soit 28%, ont une vie sociale plus intense avec les parents qu'avec les amis. Ce résultat diffère largement de la situation déjà observée tant au Canada français (Garigue, 1962, Carisse, 1964) qu'aux Etats-Unis (rapporté par Sussman et Burchinall, 1962). Ce fait est d'autant plus significatif que les couples étudiés ont dans la ville de Montréal une parenté, tant anglaise que française qu'on peut qualifier de nombreuse ¹¹.

¹¹ Les conjoints canadiens-français ont un réseau de parenté reconnu — *i.e.* nommé — de 3 frères et sœurs, et de 11 oncles, tantes, cousins et cousines habitant la ville de Montréal ; les conjoints canadiens-anglais, par contre, ont 2,6 frères et sœurs et 9,6 autres parents avec qui ils peuvent entretenir des liens.

L'analyse des données de base selon les variables ethnie et sexe a démontré que le sexe féminin et le groupe ethnique français sont [483] significativement plus attachés à leur parenté que le sexe masculin et le groupe ethnique anglais (voir note 8, page 477). L'épouse française est de ce fait doublement motivée pour refuser de céder à son mari anglais ; cette situation est donc fortement conflictuelle. Ce type de couple (HaFf) s'ajuste à cette situation en diminuant sensiblement l'intensité de sa vie sociale avec la parenté des deux conjoints ¹².

Il semble donc que les couples bi-ethniques en général donnent relativement plus d'importance à la vie sociale avec les amis. Particulièrement chez les couples où l'homme est anglais et la femme française, la vie sociale plus intense avec les amis compense pour des liens sociaux plus ténus avec les membres de la parenté.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Cette recherche a placé les relations entre le système familial et le réseau social dans une optique bien particulière : celle de l'accommodation des conjoints à une différence culturelle, cette différence ayant été introduite dans le plan de recherche par le choix de couples bi-ethniques. Trois faits principaux se dégagent de cette analyse.

1. Dans la vie sociale avec les amis, les couples bi-ethniques ont tendance à reproduire le type d'accommodation développé dans les interrelations qui prennent place dans la famille ; ce n'est pas le cas pour les relations avec la parenté.

2. Dans les relations avec les amis et avec les parents, le compromis (sous diverses formes) est plus généralisé que dans les relations intra-familiales.

¹² Différence significative par les tests khi carré, $P < .01$, dans l'intensité de la vie sociale avec la parenté, selon le type de couple HaFf, HfFa.

3. Dans les relations avec les parents, on choisit plutôt d'éliminer en partie la source de conflit en diminuant l'intensité de la vie sociale avec ceux-ci.

Il semble donc que l'accommodation sous forme de compromis, (où les deux conjoints l'emportent et cèdent également) est facilitée lorsque la possibilité de choisir est plus grande, soit avec les amis. Si on veut pousser plus loin notre interprétation on peut suggérer que les relations primaires avec les membres du réseau social peuvent servir de ressources pour satisfaire les besoins familiaux, en l'occurrence un besoin d'alléger une situation conflictuelle entre conjoints. Cette proposition devrait être reformulée sous une forme positive ; on peut se demander en quoi le réseau social sert aux conjoints de *ressources* qui leur permettent de trouver le support affectif qu'on dit être la fonction essentielle de la famille moderne, fonction qui lui serait dévolue peut-être trop exclusivement. Les conclusions de cette recherche permettent de formuler l'hypothèse que le support affectif est fourni aux individus non seulement par la vie en famille mais aussi, de façon supplétive ou complémentaire, par l'ensemble des relations primaires axé autour de la famille nucléaire. La problématique ainsi formulée [484] par des besoins de la famille et de ses membres envisagés alors comme variable indépendante.

La possibilité de choisir a, nous semble-t-il, une grande importance théorique car les ressources du réseau social peuvent servir les besoins familiaux dans la mesure où précisément la possibilité de choisir est plus grande : dans les sociétés complexes, l'individu est en bonne partie libéré de la contrainte des liens mécaniques, ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'il est alors *isolé*, lui et sa famille, dans un monde froid, neutre, voire même hostile. Il faut considérer au contraire l'individu comme un *sujet* qui peut choisir ses relations selon qu'elles répondent le mieux aux aspirations et aux besoins des individus, des couples ou des familles. Méthodologiquement, la possibilité de choisir, à savoir l'aspect volontaire d'une relation, devrait servir de dimension conceptuelle pour classifier l'ensemble des relations qui entourent la famille comme un réseau. Il faudrait classifier sur le *continuum* « imposé-libre » toutes les relations primaires extra-familiales : relations avec les différents membres de la parenté, avec les amis, avec les voisins, relations de loisir, relations dans les associations formelles,

etc. On verrait probablement que les relations avec les membres de la parenté par exemple, ne se situent pas toutes dans une même catégorie sur la dimension « volontarisme ». Notre attention de chercheur serait ainsi portée sur un type de relation sociale et non sur des unités sociales séparées, ce qui, selon l'avis de certains critiques lucides, est des plus souhaitable (Back, 1965).

C. CARISSE,
Université de Montréal.

Références bibliographiques

[Retour à la table des matières](#)

BABCHUK, N., BÂTES, A. P., « The primary relations of middle class couples : a study in maie dominance » *In : Readings on the family and society*, edited by William J. Goode, Englewood Cliffs, (N.J.), Prentice-Hall, 1964.

BACK, K. W., « A social psychologist looks at kinship structure » *In : Social structure and the family*, edited by Ethel Shanas and Gordon F. Streib, Englewood Cliffs, (N.J.), Prentice-Hall, 1965.

BERNARD, J., « The adjustment of married mates » *In : Handbook of marriage and the family*, edited by HT. Christensen, Chicago, Rand McNally, 1964.

BLOOD, O. R., WOLF, D. M., *Husbands and wives : the dynamics of married living* Glencoe (Ill.). Free Press, 1960.

BOOT, E., *Family and social network*. London, Tavistock Publications, 1957.

CARISSE, C., *Planification des naissances en milieu canadien-français*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964.

GARIGUE, P., *La vie familiale des Canadiens français*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1962.

HILL, R., « Familles under stress » *In : Handbook of marriage and the family*, edited by H. T. Christensen, Chicago, Rand McNally, 1964.

MICHEL, A., *Famille, industrialisation, logement*. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1959.

PARSONS, T., « The normal American family » *In : The family's search for survival*, edited by Seymour M. Farber and others. New York, McGraw-Hill, 1965.

SIRJAMAKI, J., « Culture configurations in the American family », *American Journal of Sociology*, May 1948.

Social structure and the family, generational relations, edited by SHANAS, E., STREIB, G. F. Englewood Cliffs, (N.J.), Prentice-Hall, 1965.

SUSSMAN, M. B., BURCHINALL, L., « Kin family network : unheralded structure in current conceptualizations of family functioning », *Marriage and family living*, August 1962.

Fin du texte